
 TPIR/ MILITAIRES I

PAS DE PREUVE D'UN PLAN DE GENOCIDE EN 1994 (EXPERT DE LA DEFENSE)

Arusha, 4 avril 2006 (FH) - Le père belge Serge Desouter, cité comme expert par la défense dans le procès de quatre officiers de l'ancienne armée rwandaise a affirmé mardi devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) qu'il n'y a de preuve d'un plan de génocide contre les Tutsis en 1994.

«Mon point de vue général est qu'on n'a pas prouvé un plan, quand il a été fait, qui l'a fait et comment, et ce qu'il y a dedans», a estimé l'expert.

D'après lui, le terme génocide a été utilisé par l'ex-rébellion du Front patriotique rwandais (FPR) actuellement au pouvoir «à des fins politiques et économiques, en amassant des fonds qui lui permettaient de maintenir une armée surdimensionnée».

Serge Desouter a indiqué que les anciennes Forces armées rwandaises (FAR), dont faisaient partie les accusés, n'avaient pas planifié le génocide des Tutsis, contrairement aux allégations du procureur du TPIR.

Le témoin a vécu au Rwanda de 1968 à 1986 en tant que missionnaire. Il témoigne comme expert en histoire et en droits de l'homme.

Il a déclaré que l'histoire de la tragédie rwandaise de 1994 «n'a pas été correctement rapportée». Selon lui, la source du mal rwandais réside dans l'invasion du pays, en 1990, par le FPR. «Il n'est pas correct de dire que les FAR ont préparé un génocide depuis longtemps comme si l'invasion (du FPR) n'était qu'un aspect anodin», a-t-il déclaré.

Le père Desouter s'est à l'occasion attaqué à un témoin expert du parquet, l'historienne américaine Alison Des Forges, qui avait soutenu l'existence de ce plan. Desouter a reproché à Mme Des Forges d'accorder peu d'importance à l'attaque menée contre le Rwanda par le FPR en 1990.

De l'avis du père belge, **le FPR a réussi à faire admettre** qu'il y a eu génocide au Rwanda «pour faire oublier ce qu'il a fait durant les quatre années de guerre, et ce qu'il allait faire plus tard, notamment dans le Kivu».

05/04/2006

Fin 1996, une rébellion congolaise soutenue notamment par le Rwanda avait détruit les camps de réfugiés hutus rwandais au Kivu, faisant quelque 200 000 morts, avant de s'emparer du pouvoir à Kinshasa.

Sont jugés dans ce procès dit «Militaires I», l'ancien directeur de cabinet au ministère rwandais de la défense, le colonel Théoneste Bagosora, l'ancien responsable des opérations militaires à l'état major de l'armée, le général de brigade Gratien Kabiligi, l'ancien commandant de la région militaire de Gisenyi (nord-ouest), le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva ainsi que l'ancien commandant du bataillon para-commando de Kigali, le major Aloys Ntabakuze.

Les quatre officiers plaident non coupable de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Leur procès a débuté en avril 2002.

GA/AT/GF

© Agence Hironnelle